



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

INTRODUCTION

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain Budget Primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

I. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE BUDGÉTAIRE NATIONAL

L'élaboration du budget 2013 s'inscrit encore dans la période de crise économique et financière, qui a débuté en 2008. L'année 2012 a été marquée par une nouvelle période de stagnation économique et de dégradation du marché du travail. Il en découle des conséquences sociales qui impactent les budgets des collectivités locales.

Quelques indicateurs économiques:

- L'INSEE a annoncé une **croissance nulle** en 2012 qui risque de se poursuivre en 2013. Le **taux de croissance du PIB** prévu par la commission européenne est de **+0,1%**.
- **L'inflation** devrait fléchir légèrement en 2013, + **1,8%** contre 2% en 2012. Pour 2013, le prix de l'énergie continue de croître avec + 2,4% pour le gaz et + 2,5% pour l'électricité. Le coût des carburants est en augmentation sur le premier trimestre 2013. Le prix des frais postaux augmentent aussi de +2,8%. Il est à noter aussi l'impact que pourrait avoir l'augmentation de la TVA de 19,6% à 20%, de 7% à 10% pour les dépenses des collectivités territoriales en 2014.
- **La dette publique** continue d'augmenter et atteint 89,9% du PIB en 2012, les prévisions annoncent **91,3% du PIB** en 2013.

- Enfin, la Loi de Finances 2013 continue son objectif de réduction du **déficit public** et prévoit de le ramener à **3% du PIB** d'ici fin 2013, **4,8 % du PIB** en 2012, contre 5,2% en 2011.

Les comptes 2012 des collectivités locales

(Source : « Note de conjoncture sur les finances locales en 2012 », La Banque Postale)

Si les collectivités locales maintiennent leur effort d'équipement en 2012, ...

En 2012, au lendemain de la réforme de la fiscalité locale et à la veille d'une nouvelle étape de décentralisation, les collectivités locales maintiennent leur effort d'équipement. Elles confortent ainsi leur rôle de premier investisseur public avec un montant d'investissement de 52,6 milliards d'euros, en légère progression par rapport à 2011 (+1,6 %). Rappelons que les collectivités territoriales représentent 72% des investissements publics.

Cette hausse constitue un signal plutôt positif compte tenu des inquiétudes qui pesaient sur la capacité des collectivités locales à se financer aussi bien par ressources propres que par emprunt.

... leur épargne brute, elle, affiche une baisse, phénomène rarement observé.

Ces investissements sont financés en 2012 par un niveau élevé d'épargne brute (39 milliards d'euros) quoiqu'en repli (- 2,1 %, après + 6,7 % en 2011), phénomène peu courant sur ces vingt dernières années.

Alors que l'augmentation des charges de fonctionnement ralentit (+ 2,7 %, après + 3,2 % en 2011) en raison de la fin du processus de transfert de compétences, d'un effort de maîtrise des dépenses et d'un repli des frais financiers (- 1,9 %), les recettes courantes enregistrent le rythme d'évolution le plus faible depuis 2001 (+ 1,8 %, après + 3,9 % en 2011) sous l'effet notamment d'une baisse de la croissance des recettes fiscales, d'une baisse des droits de mutation et du gel des dotations de l'État. Les recettes propres d'investissement (10,8 milliards d'euros, + 1,6 %) ainsi que la variation de la dette (+ 4,1 milliards d'euros) viennent compléter le financement des investissements. L'encours de dette s'établit ainsi à 161 milliards d'euros fin 2012, en progression de 2,6 %.

Des situations individuelles très disparates

Les collectivités sont différemment armées pour relever les défis qui se présentent à elles : poursuivre leur mission de service public tout en préservant leurs équilibres financiers.

Le contexte de plus en plus contraignant en matière de ressources (baisse annoncée des dotations de l'État, levier fiscal plus difficilement mobilisable...) génère donc de réelles interrogations pour les prochaines années sur la capacité qu'auront les collectivités à maintenir leurs volumes d'intervention, notamment en matière d'investissement.

Les principales mesures prévues dans la Loi de Finances concernant les collectivités locales pour 2013

Les dotations

D'une part, les dotations de l'État aux collectivités continuent d'être gelées en valeur en 2013 et baisseront de 1,5% (soit 750 millions d'euros) en 2014 et en 2015.

D'autre part, la réforme de la fiscalité locale de 2010 a eu pour conséquences de modifier le calcul des indicateurs qui sont utilisés pour déterminer les dotations de l'État aux communes (potentiel fiscal et effort fiscal).

Conséquences pour les communes :

- Gel de la dotation de base par habitant et de la dotation superficie, deux composantes de la dotation forfaitaire des communes
- Écrêtement du complément de garantie (3ème composante de la dotation forfaitaire)
- Diminution des dotations de compensation
- Diminution de la Dotation de Solidarité Rurale et de la Dotation de Solidarité Urbaine
- Diminution de la Dotation Nationale de Péréquation

La fiscalité

La revalorisation forfaitaire des bases voté en Loi de Finances est à hauteur de 1,8%.

Les compensations de la fiscalité continuent de baisser de 11% en moyenne.

La péréquation horizontale

Un Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place par la Loi de Finances pour 2012. Ce Fonds de péréquation consiste, au niveau d'un ensemble intercommunal, à mesurer la richesse des communes membres et de l'EPCI et de rééquilibrer les ressources des collectivités entre elles. Il a permis en 2012 de redistribuer 150 millions d'euros. L'objectif de péréquation a été fixé en 2013, 2014 et 2015 à respectivement 360, 570 puis 780 millions d'euros. En 2016, il atteindra 1 milliard d'euros.

Deux modifications ont été apportés à son fonctionnement pour 2013. La première porte sur les modalités de calcul des prélèvements (prise en compte du revenu par habitant), la seconde sur les règles de répartition des prélèvements et attributions au sien des ensembles intercommunaux.

Autres mesures impactant les budgets des communes

Nouveau règlement des subventions mis en place par le Conseil Général de la Haute-Garonne

La crise économique et financière, la réforme de la fiscalité locale et les transferts de compétences mal compensés par l'État pèsent particulièrement sur le budget départemental et ont pour conséquence d'amputer de près de 100 millions d'euros le niveau d'autofinancement. C'est pourquoi le Conseil Général de la Haute-Garonne a revu à la baisse pour 2013 ses dépenses d'investissement et a ajusté le niveau de ses aides aux communes et intercommunalités. La commune en a été informée par courrier en date du 25 février 2013.

Ainsi, il a décidé de modifier ses règlements de subvention à compter du 1er février 2013. L'aide départementale à l'acquisition de matériel, véhicule et mobilier est désormais réservé aux communes de moins de 5000 habitants. S'agissant des travaux réalisés sur les bâtiments communaux, les taux de subventions sont compris dans une fourchette de 5% à 30% pour les communes de 5000 habitants et plus. Enfin, un plafonnement de la dépense subventionnable est instauré pour chaque type de bâtiment.

L'année 2013

Il est clairement affiché que les collectivités territoriales doivent participer « à l'effort partagé de maîtrise de l'évolution de la dépense publique ».

« Dans le cadre des économies supplémentaires recherchées par le Gouvernement, ce dernier a annoncé le 12 février 2013, une baisse des concours financiers de 1,5 milliard d'euros chaque année. Ce montant représente, pour une année, l'équivalent de 3,8% d'épargne brute de l'ensemble des collectivités locales ou encore 2,9% de leurs investissements. Compenser par une hausse des taux de fiscalité, cela engendrerait en moyenne 2,4 points d'augmentation de la pression fiscale. »¹

Dans ce contexte, le parti pris par la commune de maîtriser les dépenses de fonctionnement s'impose toujours comme un enjeu important. Mais dans ces périodes de tensions budgétaires, la commune doit aussi agir sur les dépenses d'investissement et se voit contrainte de repousser certains projets.

1 Source : « Note de conjoncture sur les Finances locales en 2012 – Constats et Perspectives » publié par la Banque Postale

II. LE CONTEXTE DE LA COMMUNE – LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE TOULOUSE MÉTROPOLÉ

Le budget principal 2013 de la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole est de 1 225,48 millions d'euros principalement répartis comme suit :

- 323 M€ d'investissements
- 316 M€ d'actions communautaires (40% transports et voirie, 35% déchets et propreté...)
- 296 M€ reversés aux communes (Attribution de Compensation et Dotation de Solidarité Communautaire)
- 28 M€ d'annuités

Le programme d'investissement de la CUTM avec ses 323 millions d'euros est en progression de plus de 30 millions d'euros par rapport à 2012.

Deux principes guident ces investissements : renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire, tout en mettant en œuvre les objectifs de développement durable fixés dans le Plan Climat.

La première des priorités est donnée à l'amélioration des transports et des déplacements. Ils représentent **65% de l'investissement** programmé du budget principal, auxquels s'ajoute la participation de 100 millions d'euros à Tisséo-SMTC.

32 millions d'euros sont consacrés à **4 équipements structurants** et opérations d'aménagement d'envergure européenne : l'Oncopôle, le futur Parc des Expositions, Montaudran Aerospace et Toulouse Euro Sud Ouest.

Par ailleurs, le budget 2013 de la CUTM prévoit aussi de nombreux projets d'aménagement pour améliorer le cadre de vie de ses 37 communes membres. Parmi les projets les plus emblématiques, nous pouvons citer :

- le Grand Projet de Ville (**10 millions d'euros**),
- le Nouveau centre-ville de Toulouse (**11 millions d'euros**)
- le Grand Parc Garonne (**9 millions d'euros**).

Les déchets et la propreté restent aussi une priorité depuis le lancement du Défi Propreté (**127 millions d'euros**).

Enfin, **une part importante des recettes de la CUTM est reversée aux 37 communes** membres, afin que chacune, quelque soit sa taille et sa richesse, ait les moyens de mener ses politiques communales.

III. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET FISCALE DE LA COMMUNE

Les ratios budgétaires présentés dans le tableau mis à jour chaque année par le site du Ministère de l'Économie et des Finances permettent de situer la commune de Saint-Jory par rapport aux communes de même strate. **Ces comparaisons s'effectuent sur la base des données 2011.**

Le constat est le suivant : la Commune de Saint-Jory dispose de recettes réelles de fonctionnement légèrement inférieures aux communes de strate équivalente (1 117 € par Saint-Joryens contre 1 157 € par habitant d'une commune de 5 000 à 10 000 habitants).

Les recettes liées aux impôts locaux sont bien inférieures pour Saint-Jory (280 € par Saint-Joryens contre 424 € par habitant d'une commune de même strate appartenant à un EPCI).

Les recettes liées aux Dotations restent inférieures à celles reçues par les communes de même strate (135 € par Saint-Joryens contre 204 € par habitant d'une commune de même strate).

La commune maintient un niveau de recettes important grâce surtout à l'attribution de compensation qu'elle reçoit de la Communauté urbaine (31,25% des recettes).

En parallèle, la Commune a dépensé légèrement moins que les communes de strate équivalente en 2011, en limitant ses dépenses de personnel (906 € par Saint-Joryens contre 997 € par habitant d'une commune de même strate).

Le résultat comptable pour 2011 est ainsi supérieur à celui des communes de strate équivalente (212 € par Saint-Joryens contre 160 € par habitant d'une commune de même strate).

Évolutions 2010-2011-2012

Dépenses de fonctionnement : (Annexe n°1)

Nous constatons pour l'année 2012 une progression de 3,32% des dépenses par rapport à l'année 2011 (hors amortissement). Cela est principalement dû à l'augmentation des charges suivantes :

- Autres charges de gestion courante : nous avons du soustraire la recette prévue liée au reversement du solde de la CCHG (213 794,16 €). Celle-ci devrait être régularisée courant 2013.
- Augmentation des pénalités SRU (constat de carence en logements sociaux)
- Augmentation du budget du CCAS (+ 16%)
- Augmentation des charges de personnel (+ 4,8%) due au Glissement Vieillesse Technicité et à l'adhésion au CNAS

Il est à noter que les charges à caractère général ont diminué de 7,74%.

Recettes de fonctionnement : (Annexe n°2)

Elles ont diminué de 9,27% en 2012.

Cela vient principalement :

- de la diminution des recettes issues des droits de mutation (-105 386 € par rapport à 2011).
- d'une diminution des dotations (-11 384 €)
- de l'absence de recettes issue de la taxe des terrains devenus constructibles (- 20 177 €)
- du non remboursement des repas par le personnel animation (a été inclus dans le marché) (-15 700 €)

Dépenses et Recettes d'investissement : (Annexes n°3 et 4)

Les dépenses d'investissement 2012 sont à peu près équivalentes à celles de 2011.

Les travaux de l'Église constituent la plus grande partie des dépenses d'investissement.

De nombreux projets d'investissement ont fait l'objet d'études et seules les notes d'honoraires des maîtres d'œuvre ont été payées en 2012 (Parc urbain, extension de l'école élémentaire).

Les travaux du gymnase du collège ont démarré courant octobre mais les premières situations n'ont été payées qu'en fin d'année.

Nous pouvons aussi citer la réalisation des travaux suivants :

- Travaux d'aménagement de la mairie (peintures, faux-plafonds, mobiliers) (25 K€)
- Travaux à l'école maternelle du Lac (étanchéité, menuiseries extérieures) (14 K€)
- Rénovation des vestiaires du stade (59 K€)
- Enfouissement réseaux télécom chemin du Tucol (19 K€)

Parallèlement :

- Acquisition de réserves foncières (90 K€)
- Acquisition d'un véhicule pour les Services Techniques (19 K€)
- Acquisition de matériels pour les Services Techniques (10 K€)
- Acquisition de matériels informatiques et bureautiques (10 K€)

Ces investissements ont été financés jusqu'à présent en utilisant la trésorerie de la commune, l'autofinancement et quelques subventions. Un emprunt sera contracté pour les travaux de l'Église, du gymnase, de l'extension de l'école, du parc urbain et de l'urbanisation de la RD820 (fonds de concours) dans le premier semestre 2013.

Evolution de la dette (Annexe n°5)

La dette de Saint-Jory s'élève fin 2012 à 700,13 € par habitant, en diminution par rapport à 2010 et 2011, car aucun emprunt n'a été réalisé en 2012.

Evolution de la fiscalité (Annexe n°6)

Pour rappel, la commune de Saint-Jory ne dispose que des 3 taxes sur les ménages (TH, TF, TFNB), la Taxe Professionnelle, aujourd'hui la Contribution Économique Territoriale, est perçue depuis le 1er janvier 2011, par la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, ainsi qu'une partie des 3 taxes ménages.

Le produit fiscal des taxes sur les ménages en 2012 s'élève à 1 529 149 €. Une augmentation des taux d'imposition avait été votée en 2012 sur le coût de la vie (1% pour la TH et la TFNB, 1,5% pour la TF) pour ne pas éroder la capacité d'investissement de la commune.

IV. PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS MAJEURS DU BUDGET PRIMITIF 2013 ET DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le Budget Primitif 2013 qui sera soumis au vote mi-avril, assurera comme pour les années passées :

- une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale et des charges de gestion courante (efforts sur les consommations et renforcement de la politique achat)
- un niveau élevé d'autofinancement des investissements, afin de limiter le recours à l'emprunt

Les objectifs qui guident ce BP 2013 :

- Préserver et développer la qualité de vie
- Conforter et moderniser les infrastructures (rénovation de bâtiments et développement de nouveaux équipements)
- Maintenir une politique culturelle et sportive ambitieuse (nouveau gymnase)
- Maintenir une politique sociale dynamique (développement du centre social)
- Développer le service public communal en faveur d'une ville pour tous
- Poursuivre la politique de réserves foncières

Pour ce budget 2013, un Plan Pluriannuel d'Investissement sera mis en œuvre. Cette programmation pluriannuelle qui doit correspondre aux capacités financières mais aussi être en cohérence avec le projet politique permettra d'échelonner dans le temps la réalisation de chaque programme (d'investissement mais aussi de fonctionnement) et les flux financiers qui y seront associés.

RECETTES 2013 :

Le niveau des recettes 2013 diminue du fait de :

- Baisse des subventions de nos partenaires institutionnels : le Conseil Général et absence de retour de l'État sur les attributions de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).
- La part de la dette récupérable qui diminue notre AC de 18 087 € /an jusqu'en 2026.
- Les pénalités pour constat de carence sur le non respect du taux de logements sociaux qui se répercutent sur les contributions directes
- L'augmentation du prélèvement lié au FPIC qui se répercute sur les recettes des contributions directes (+140% estimé)
- La diminution de la Dotation de Solidarité Rurale et de la Dotation Nationale de Péréquation (estimée à -16 586 €)
- La diminution des compensations des taxes locales versées par l'État (entre -5% et -17%)

Cependant, nous pouvons financer l'ensemble des projets d'investissement lancés ces dernières années

en nous appuyant sur :

- Un auto-financement qui s'élève à environ 1 768 432 € du fait de :
 - l'excédent de fonctionnement 2012
 - le solde de la CCHG
 - l'excédent d'investissement cumulé 2011-2012
 - le versement du Fonds de Compensation de la TVA
 - les autres recettes (TLE, produit des cessions, participations...)
- Des subventions notifiées pour l'extension de l'école et la rénovation de l'église

DEPENSES 2013 :

Section Fonctionnement

Les dépenses, déjà bien maîtrisées, devront faire l'objet d'encore plus d'optimisation du fait du contexte national et du désengagement de l'État. La politique d'économie des coûts de fonctionnement, démarrée en 2011, va être poursuivie avec le lancement de marchés publics pour les fournitures administratives, les supports de communication et les prestations de services liées aux festivités.

Cependant, il est prévu une augmentation des articles concernant les dépenses énergétiques du fait de l'augmentation du coût de l'électricité et du gaz.

Les dépenses liées à l'alimentation continuent de croître en prévision de l'ouverture d'une 8ème classe à l'école maternelle

Le poste « Prestations de services » est augmenté pour deux raisons. D'une part, le réaménagement des archives vient juste de se terminer, il n'a donc pas été payé en 2012. La dépense est donc maintenue sur 2013. D'autre part, le marché de centre de loisirs doit être relancé pour la rentrée 2013, il est donc prévu le versement de l'avance forfaitaire.

Les dépenses liées aux contributions aux organismes de regroupement augmentent du fait de prévisions pour le remboursements d'ICNE auprès de l'ex-SIV (dissous au 1^{er} janvier 2013). De plus, suite à un litige sur le montant de la participation de la commune aux frais généraux pour 2012, celle-ci n'a pas été versée en 2012 et elle est donc prévue en dépenses en 2013.

Les Taxes foncières liées aux bâtiments municipaux sont maintenues en dépenses. En effet, le dégrèvement accordé suite à l'étude réalisée par Ecofinance, est comptabilisé en recette.

La contribution de la commune aux budgets de la Caisse des écoles et du CCAS augmente afin de prendre en compte d'une part l'ouverture de la 8ème classe à l'école maternelle et le recrutement d'un agent supplémentaire au sein du centre social.

Enfin, les charges du personnel seront légèrement augmentées pour respecter « le Glissement Vieillesse Technicité », l'augmentation des cotisations retraite (+1,5%), des cotisations CNFPT (+0,1%) et le recrutement d'agents recenseurs en début d'année. Cette augmentation inclut aussi le versement de la taxe transport du fait de l'intégration de la commune au Périmètre de Transport Urbain depuis novembre 2011.

Section Investissement

Des opérations d'investissement engagées en 2012 seront réalisées en totalité ou en partie :

- Poursuite et fin des travaux de rénovation de l'Église
- Travaux d'extension des trois classes à l'école élémentaire
- Poursuite des travaux de construction du gymnase du collège
- Aménagement du parc urbain
- Poursuite des travaux d'urbanisation du RD820 et de la place I.P. Lafont

En outre, il est prévu :

- Rénovation des toitures et des menuiseries à l'école maternelle du Lac
- Aménagement de locaux municipaux (gymnase, police municipale)
- Rénovation des sanitaires au Centre socio-culturel
- Mise en conformité sécurité des locaux dédiés aux archives de la mairie
- Acquisition d'un nouveau lave-vaisselle à la restauration scolaire
- Mise en place d'un arrosage automatique au stade municipal sur le terrain du bas

Deux projets feront l'objet d'une programmation pluriannuelle. Il s'agit des travaux d'urbanisation de la RD820 et de la place I. P. Lafont qui se termineront courant 2014 et des travaux de réalisation des parkings du gymnase.

GLOSSAIRE

Moyenne de la strate : Saint-Jory appartient à la strate des communes de 5 000 à 10 000 habitants

Section de fonctionnement / Section d'investissement : La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts des emprunts, prestations servies, etc.)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la Ville (acquisitions, vente, travaux...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années et, aux côtés de l'autofinancement, l'emprunt peut concourir à leur financement.

Capacité d'Autofinancement (CAF) : La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Elle est ainsi un gage de son indépendance financière. La capacité d'autofinancement est égale au solde suivant : Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de gestion – Frais financiers.

Épargne brute de fonctionnement (EBF) : L'épargne brute de fonctionnement correspond au solde entre les produits (impôts et taxes, subventions, etc.) et les charges de gestion courante (personnel, achats, contingents versés, etc.). Il évalue la capacité de la collectivité à dégager, sur sa gestion courante, un excédent : il ne prend pas en compte la politique financière, ni l'impact des opérations exceptionnelles. L'EBF peut être assimilé à l'excédent brut d'exploitation d'une entreprise.

Fonds de roulement : Au 31 décembre, le fonds de roulement équivaut au fonds de roulement au 1er janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre à l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour des mandatements.

Capacité de désendettement : La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de la capacité d'autofinancement (CAF). Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et la CAF dégagée au cours de l'exercice considéré.

Potentiel Fiscal : Le potentiel fiscal est égal au produit des bases des quatre taxes directes de la commune multipliées par les taux moyens nationaux de l'ensemble des communes. Il mesure la richesse potentielle de la collectivité.

Attribution de Compensation : Attribution à caractère obligatoire versée à une commune membre par le groupement auquel elle appartient. Elle permet de lui restituer le produit des taxes qu'elle percevaient l'année précédant son intégration au groupement, corrigé des charges que celle-ci transfère.

ANNEXES

Annexe n°1 : Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2010

Annexe n°2 : Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2010

Annexe n°3 : Evolution des dépenses d'investissement depuis 2010

Annexe n°4 : Evolution des recettes d'investissement depuis 2010

Annexe n°5 : Evolution de la dette

Annexe n°6 : Evolution de la fiscalité

INDEX

Introduction.....	1
I. Le contexte économique budgétaire national.....	1
Les comptes 2012 des collectivités locales.....	2
Les principales mesures prévues dans la Loi de Finances concernant les collectivités locales pour 2013.....	3
Autres mesures impactant les budgets des communes.....	3
II. Le contexte de la commune – le budget de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole.....	5
III. Analyse de la situation financière et fiscale de la commune.....	6
Évolutions 2010-2011-2012.....	6
IV. Présentation des éléments majeurs du budget primitif 2013 et du plan pluriannuel d'investissement	8
Glossaire.....	11
Annexes.....	12
Index.....	13